



Eurométropole de Strasbourg

FA-FPT Syndicat Autonome de l'Eurométropole  
de Strasbourg  
21, rue de Berne • 1er étage • 67000 STRASBOURG • 03 88 36 13 79  
contact@fafpt-strasbourg.eu • www.fafpt-strasbourg.eu

## Actu**Autonome**: L'actualité qui va à l'essentiel

### Revalorisation du point d'indice

Le Ministre Stanislas GUERINI a annoncé le 12 juin 2023 la revalorisation du point d'indice de 1.5 %, attribution de points supplémentaire, mesures spécifiques pour les bas salaires, prime de pouvoir d'achat...

**Des mesures qui ne sont pas à la hauteur de celles attendues par les syndicats et les agents.**

Les différentes mesures :

- Revalorisation du **point de 1.5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023**
- Attribution de **5 points supplémentaires** pour tous les agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela correspond à **19.54 euros net supplémentaire/mois**.
- Attribution de **1 à 9 points supplémentaires pour les agents de catégorie C**, situés entre les échelons 2 à 9 de la grille C1 et certains agents de catégorie B situés dans les **5 premiers échelons de la grille B1**.
- Attribution d'une prime dégressive dite « **prime de pouvoir d'achat** » comprise entre **300 et 800 €** pour soutenir les bas et moyens salaires. Elle bénéficiera aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250€ bruts mensuels (primes incluses). Malheureusement cette prime ne concerne pas les **agents territoriaux**, elle est à négocier au bon vouloir des employeurs.  
**La FA-FPT va revendiquer cette prime auprès de notre collectivité.**
- **Revalorisation des frais de missions** engagés par les agents publics à hauteur de **10%**.
- **Revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps (CET)**.
- **Reconduction de la GIPA** (indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat).

